

100 100

100 150 139

100

100

55 調

R 100

20

153

1

50

100

83 193

100

128 E

旧 13

100 100

165 100

100 關

B 100

100 100

關 [6]

閲 181

開 10

H

10

B H

103

53

100 18 100

ES 100

100 100

100 100 振

100 調

100 100

Conseil Municipal du 18 novembre 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 13 novembre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de membres présents: 15

Nombre de votants : 22

Présents: Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Thierry ALLEAU, Mélanie GOMIT-CHAIGNE, Nicolas GABILLIER, Charles MALINAUSKA, Gaëlle ADAM, Stéphane BARILLOT, Kaïna GODEAU, Cyril RIGAUDEAU, Francette SAIVRES, Erwan POURNIN, Julie LASNE, Eric GONNORD.

Absents excusés: Elisabeth DEGORCE (pouvoir à Olivier POIRAUD), Muriel TOURNEUR (pouvoir à Aurélia LAURENT-BOURGOUIN), Charlène DIE (pouvoir à Alain CHAUFFIER), Sarah BANCHEREAU (pouvoir à Kaïna GODEAU), Florent KOSINSKI (pouvoir à Charles MALINAUSKA), Sylvain RIBEYRON (pouvoir à Mélanie GOMIT-CHAIGNE), Béatrice GERARDOT DE SERMOISE (pouvoir à Thierry ALLEAU).

Absents: Maxime GALENNE.

Secrétaire: Erwan POURNIN.

Public: 1 personne

96969696969

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2024

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2024 a été communiqué. Monsieur le Maire en demande l'approbation. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

୬୭୬

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Par délibération en date du 23 mai 2020, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22, le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions. Le Maire doit rendre compte de ses délégations à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal. Les décisions prises depuis le dernier conseil sont recensées dans la délibération ci-dessous. Cette délibération ne donne pas lieu à un vote, le Conseil Municipal en prend juste acte.

Délibération n° 2024-75 : Communications du Maire

Monsieur le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération du 23 mai 2020 pour la période du 1er septembre au 6 octobre 2024.

- 1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et de leurs avenants supérieurs à 4 000 € HT et inférieurs à 15 000 € HT pour les fournitures et services et les travaux : **NEANT**
- 2) Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans : NEANT
- 3) Conclusion de contrats d'assurance ou acceptation d'indemnité de sinistre : NEANT
- 4) Délivrance ou reprise de concessions au cimetière : NEANT
- 5) Acceptation de dons et legs : NEANT

Date	Bâti	Vendeur	Adresse	Section	Intérêt	Décision	
09/11/2024 oui		Mme Jacqueline SAVARIT	2 rue du Bief Chabot	AL 160	sans	renonciatio	
09/11/2024	oui	Mme Jacqueline SAVARIT	Le Four Grenier	AM 249, 250 & 251	sans	renonclation	

- 7) Règlement des conséquences des accidents impliquant des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre : NEANT
- 8) Exercice du droit de préemption de terrains ou de bâtiments portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés : NEANT
- 9) Renouvellement de l'adhésion aux associations inférieure à 200 € dont la commune est membre : NEANT
- 10) Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens municipaux : NEANT
- Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

3. Personnel communal – ouverture de postes et évolution du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric DUBRULLE, secrétaire général. Celui-ci signale que les évolutions à venir au sein des services techniques et de restauration amènent à prévoir des ouvertures de poste au tableau des effectifs. En effet, suite aux décisions de la dernière commission Personnel, il est proposé de :

- Nommer M. Frédéric LAPORTE fonctionnaire stagiaire à temps complet, sur le grade d'adjoint technique (poste existant),
- Ouvrir un poste de fonctionnaire ou contractuel au grade d'adjoint technique à temps plein pour permettre au service technique de fonctionner avec 8 agents, jauge idéale (recrutement en cours).
- Ouvrir un poste de fonctionnaire ou contractuel au grade d'adjoint technique à temps plein pour le remplacement de M. Stéphane FILTEAU, muté à la ville de NIORT (mutation validée pour le 1^{er} janvier 2025) (recrutement en cours),
- Ouvrir un poste de fonctionnaire ou contractuel au grade d'adjoint technique à temps plein pour le remplacement de M. Jean-Michel POUSSARD, qui fera valoir son droit à la retraite le 1^{er} mai 2025,
- Ouvrir un poste de fonctionnaire ou contractuel au grade d'adjoint technique à temps non complet annualisé 30h/sem, pour le remplacement de M. Thierry GUERINEAU, qui va être placé en retraite anticipée-pour invalidité (candidate pressentie Mme Sophie LARRIGNON, qui est sur ce remplacement depuis deux ans et donne entière satisfaction comme second de cuisine, et qui sera nommée contractuelle le 1er janvier 2025)

Ces différents postes seront ouverts au 1^{er} janvier 2025. Les emplois laissés vacants par les départs des agents seront supprimés courant 2025, après avis du Comité Social Territorial du CdG79.

Monsieur le Maire ajoute que le recrutement de contractuels est de plus en plus fréquent dans la fonction publique territoriale, le plus souvent à la demande des agents eux-mêmes.

Délibération n° 2024-76 : Personnel communal – ouverture de postes et évolution du tableau des effectifs

Entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 2024-13 du 25 mars 2024 arrêtant le tableau des effectifs communaux au 1er juillet 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « personnel » du 9 octobre 2024,

Considérant la nécessité de créer de nouveaux postes pour des remplacements d'agents mutés ou en retraite,

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs du service technique,

N

B 23 13

15 Ę.

ž.

67 2

阔

2 蹳 銜 Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de :

♦ CREER au 1er janvier 2025 :

- trois postes d'adjoint technique à temps complet pour exercer au sein des services techniques des missions d'agent technique polyvalent (entretien des bâtiments, espaces verts)
- un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30/35° pour exercer au sein du restaurant municipal des missions de second de cuisine,

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

S'ils ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique. Ils devront dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans les secteurs concernés. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

SARRETER en conséquence le nouveau tableau des effectifs du personnel communal au 1er janvier 2025 comme suit:

Catégorie	Grade	Situation précédente	Modification	Nouvelle situation	Postes existants	Postes pourvus
		Fillère administrativ	re .			
Α	Attaché principal	1 temps complet		1 temps complet	1	1
С	Adjoint administratif principal de 1º classe	3 temps complets		3 temps complets	3	3
Ç-	Adjoint administratif principal de 2º classe	1 temps complet		1 temps complet	1	1
		Filière animation				
C	Adjoint d'animation principal de 1e classe	1 temps complet		1 temps complet	1	1
. С.	Adjoint d'animation principal de 2e classe	1 temps non complet 29,96/35e		1 temps non complet 29,96/35e	Ξï	1
С	Adjoint d'animation principal de 2e classe	1 temps non complet 29,4/35e		1 temps non complet 29,4/35e	1	1
C -	Adjoint d'animation	2 temps complets		2 temps complets	2	2
		Filière médico-socia	ile			
С	ATSEM principal de 1e classe	3 temps non complets 31,35/35e		3 temps non complets 31,35/35e	3	2
-		Fillère technique				
В	Techniclen	1 temps complet		1 temps complet	1_	1
C ·	Agent de maîtrise principal	1 temps complet		1 temps complet	1	0
С	Adjoint technique principal de 1º classe	1 temps complet		1 temps complet	1	1
С	Adjoint technique principal de 2º classe	4 temps complets		5 temps complets	5	5
С	Adjoint technique principal de 2º classe	1 temps non complet 31,76/35e		1 temps non complet 31,76/35e	1	1
C	Adjoint technique principal de 2º classe	1 temps non complet 29,84/35e		1 temps non complet 29,84/35e	1	1
С	Adjoint technique principal de 2º classe	1 temps non complet 29,67/35e		1 temps non complet 29,67/35e	1	1
. C .	Adjoint technique principal de 2º classe	2 temps non complet 28,66/35e		2 temps non complet 28,66/35e	2	2
C	Adjoint technique	2 temps complets	+3 TC	3 temps complets	5	4
С	Adjoint technique	1 temps non complet 31,19/35e		1 temps non complet 31,19/35e	11	1
C ·	Adjoint technique		+1 TNC	1 temps non complet 30/35e	1	1
· c	Adjoint technique	1 temps non complet 28,82/35e		1 temps non complet 28,82/35e	1	1
C	Adjoint technique	1 temps non complet 28,32/35e		1 temps non complet 28,32/35e	1	1
C	Adjoint technique	1 temps non complet 26/35e		1 temps non complet 26/35e	1	1
arrage cours in coupages.	happearen alamentaria abar en job dend jerrengar kredese ne ensaad i Maria.	to the second with the second		TOTAUX	36	33

୰୶ଡ଼ଡ଼ଡ଼ୠୠ

Achat et maintenance de défibrillateurs - Groupement de commande

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain CHAUFFIER, premier adjoint délégué aux finances, de présenter le sujet suivant. Ce dernier explique que le contrat de maintenance des défibrillateurs mutualisé avec quelques communes de l'agglomération Niortaise, auquel avait souscrit la commune de Frontenay-Rohan-Rohan, arrive à son terme le 31 décembre prochain. La CAN a donc procédé à un recensement actualisé des besoins sur son territoire et propose un nouveau groupement de commande pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs.

La commune possède 7 défibrillateurs actuellement. Il est proposé d'en installer deux nouveaux (espace Jean Monnet et Le Logis) et de souscrire au groupement de commande proposé pour les 4 prochaines années.

Quelques conseillers demandent si ces défibrillateurs seront géoréférencés. L'assistance se rend alors compte que c'est déjà le cas pour les appareils en place, avec indication des horaires d'accès, suivant leur positionnement en intérieur ou en extérieur.

Délibération n° 2024-77 : Achat de défibrillateurs et consommables et maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs – Groupement de commande

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

M

ź.

13

Ŋ

Afin de massifier leurs volumes et de bénéficier de tarifs avantageux pour la fourniture de défibrillateurs et consommables et la maintenance d'un parc de défibrillateurs, la CAN et plusieurs communes membres de l'agglomération ont souhaité constituer un groupement de commandes.

Depuis 2022, dans le cadre de l'acte II du schéma de mutualisation, un travail de fond est mené avec les communes sur le développement des achats groupés. Cette démarche a permis d'identifier de nouvelles opportunités de groupements au bénéfice des communes de l'agglomération.

D'ores et déjà, un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs existe depuis 2020 et il est proposé de le relancer, le marché actuel prenant fin. Ce précédent groupement de commandes a permis l'achat, pose et suivi de 126 défibrillateurs sur 26 communes membres de la CAN.

Pour le nouveau groupement de commandes presqu'une trentaine de communes de l'agglomération ont manifesté leur intérêt d'y participer. Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification. Chaque membre, pour sa part, s'engage à respecter les obligations décrites dans la convention.

Le marché proposé sera décliné en 2 lots :

- Lot 1: Fourniture de défibrillateurs et consommables

Estimation montant maximum : 130 000 € HT sur 4 ans

- Lot 2 : Maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs

Estimation montant maximum: 70 000 € HT sur 4 ans

Il s'agira d'un accord cadre mono attributaire à bons de commandes d'une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- S APPROUVE l'adhésion de la commune de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN au groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs et consommables et la maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs et la convention constitutive de ce groupement;
- SAUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes;
- APPROUVE les caractéristiques essentielles du marché à passer ;
- S AUTORISE le coordonateur à signer le marché.

ૹૹૹૹૹૹ

5. Extension du réseau d'éclairage public de la rue des Chambeaux – projet et demandes de subvention

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Thierry ALLEAU, adjoint délégué aux travaux, pour le sujet sur l'extension de l'éclairage public. Celui-ci rappelle que la rue des Chambeaux a connu ces dernières années nombre de nouvelles constructions. Or, la partie de cette voie comprise entre le n°41 et la rue de la Broute n'est pas desservie par l'éclairage public. Une étude d'éclairement réalisée en novembre 2022 montre que le besoin est de 9 nouveaux candélabres, également répartis.

Des devis comparatifs entre le filaire et le solaire ont été demandés à l'entreprise INEO, qui connaît parfaitement le réseau de la commune et en reste son fournisseur historique. Si le solaire apporte des avantages certains en termes de consommation énergétique, le retour sur investissement et la périodicité de remplacement des batteries ne le rendent vraiment intéressants qu'en situation très urbanisée. Pour information, les neufs candélabres en solaire coûteraient 44 587,80 € contre 21 284,21 € TTC en filaire.

Il est donc proposé aux conseillers de valider la proposition en filaire et de solliciter pour ce projet des subventions auprès du SIEDS (plafonnée à 10 000 €) et au programme de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public du Fonds Verts de l'Etat (20% max).

Pour ce qui est de l'état général du parc sur le reste de la commune, l'étude de diagnostic et de chiffrage de travaux nécessaires de 2017 sera réactualisée. A la suite il sera décidé si les travaux seront faits en une fois (sollicitant peut-être un nouvel emprunt dès la fin de 2025), soit selon un plan pluriannuel.

E

Bã

3

國 國

2

į.

13 23

83 B

14

Délibération n° 2024-78 : Extension du réseau d'éclairage public de la EP rue des Chambeaux – projet et demandes de subvention

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet d'implantation de 9 nouveaux candélabres d'éclairage public dans la rue des Chambeaux, Vu le devis pour ce projet présenté par l'entreprise INEO de Niort, pour un montant de 17 736,84 € HT.

Considérant que ce projet peut prétendre à des subventions de la part de l'Etat (Fonds Vert) et du SIEDS,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

ACCEPTE la réalisation du projet d'implantation de 9 nouveaux candélabres d'éclairage public dans la rue des Chambeaux tel que présenté par Monsieur le Maire,

§ VALIDE le devis de l'entreprise INEO, à hauteur de 17 736,84 € HT,

§ SOLLICITE l'accompagnement financier de l'Etat par l'intermédiaire du Fonds Vert (programme de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public) pour 20% et du SIEDS (programme éclairage public) à hauteur d'un plafond de 10 000 €,

S AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les dossiers et signer tous documents relatifs à cette demande.

୰୶ଡ଼ଡ଼ଡ଼ୠୠୠ

6. Gendarmerie – avenant au contrat de location

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que, par un acte du 4 juin 2019, la commune de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN a donné à bail à l'État un ensemble immobilier destiné à abriter la caserne de gendarmerie, située rue de Brioux, et composée de locaux de services et techniques, pour une durée de neuf années à compter du 1er janvier 2019 pour un loyer annuel de 13 608 € révisable à l'expiration de chaque période triennale.

Par avenant au bail en date du 16 mai 2022, les parties ont convenu de porter le montant du loyer annuel à la somme de 14 025,58 € au 1er janvier 2022, point de départ de la seconde période triennale.

Ce bail arrivant à expiration de la deuxième période triennale, les Parties décident de convenir d'un avenant pour la révision triennale (+17,6%). Il est donc proposé au conseil de valider la proposition d'avenant portant le loyer pour la troisième période triennale à 16 499€.

Des conseillers demandent si la commune est concernée par les impayés signalés dans les actualités. Monsieur le Maire répond par la négative, précisant que ces impayés concernent principalement des logements de gendarme et qu'à Frontenay, seul le bâtiment de la gendarmerie est concerné par le bail avec la mairie.

Délibération n° 2024-79 : Gendarmerie – avenant au contrat de location

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le bail de location des bâtiments hébergeant la Gendarmerie Nationale signé en 2019, établi pour 9 années et intégrant deux révisions de loyer triennale,

Vu la proposition de revalorisation de loyer faite par le Ministère de l'Intérieur à compter du 1^{er} janvier 2025, prenant la forme d'un avenant n°2 au bail du 4 juin 2019,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

§ VALIDE les termes de l'avenant n°2 au bail du 4 juin 2019, fixant le loyer annuel de la Gendarmerie de Frontenay-Rohan-Rohan à 16 499 € à compter du 1er janvier 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

-\$~\$~\$~*\$*~*\$*

7. Renouvellement adhésion CAUE

L'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Deux-Sèvres permet un accompagnement dans tout projet patrimonial d'envergure. La commune de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN adhère depuis quelques années. La cotisation pour les communes de 2 000 à 5 000 habitants est de 700 €. Il est proposé au conseil de renouveler cette adhésion.

Monsieur le Maire ajoute qu'en ce qui concerne la gestion du patrimoine, des demandes vont être faites aux Bâtiments de France pour demander le classement de l'intégralité de l'église et des blockhaus du Logis.

Délibération n° 2024-80 : Renouvellement adhésion CAUE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2024,

Vu la proposition de renouvellement de l'adhésion au CAUE, au tarif de 700 €,

Considérant que le Maire a délégation du Conseil pour tout renouvellement d'adhésion inférieur à

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE le renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE, pour un montant de 700 €.

8. **Questions diverses**

Suite du séisme :

Monsieur le Maire informe que le gouvernement n'a finalement pas reconnu en état de catastrophe naturelle pour le séisme de juin 2023 les communes qui étaient encore en attente de décision.

Communiqué de presse de l'association des Maires des Deux-Sèvres :

L'ADM79, via un communiqué lu par Monsieur le Maire, appelle à un rassemblement des maires lors du congrès national à venir la semaine prochaine pour protester contre les mesures de restrictions financières contre les collectivités locales que le Gouvernement s'apprête à voter.

Intervenants sociaux en gendarmerie:

Monsieur le Maire revient sur ce sujet d'actualité en rendant compte de la réunion qui s'est tenue en préfecture. La présence d'un ISG sur le territoire est tout de même intéressante et bénéfique pour la population (rappel: on a recensé 156 femmes battues dans les Deux-Sèvres en 2023). Madame la Préfète redemande donc aux quatre communes concernées de participer financièrement, tout en lançant un appel à d'autres communes volontaires. Pour 2024, ce devrait être au final sept communes qui participeront, puis une quinzaine en 2025, au prorata de la population.

Une majorité de conseillers trouve tout de même injuste que seules certaines communes participent au bénéfice de tous. Monsieur le Maire mettra le sujet en délibération au prochain conseil.

Calendrier à venir :

- 19, 20 & 21 novembre à Paris : Congrès des Maires
- 27 novembre 20h : commission sociale
- 28 novembre 18h: réunion PCS à Val-du-Mignon
- 29, 30 novembre et 1er décembre : téléthon
- 4 décembre à 18h30 : commission finances
- 7 décembre : fête des lumières et marché de Noël
- 10 décembre 19h : prépa conseil
- 14 décembre à 11h : présentation de la commission jeunes à la maison des associations
- 16 décembre 20h30 : conseil municipal
- 17 décembre à 18h à La Ferrière-en-Parthenay : gala de la Prévention CdG79
- 19 décembre 18h : CCAS
- 11 janvier 2025, 11h: vœux à la population

La séance se termine à 21 h 45.

Le Maire,

Olivier OIRAUD

Le secrétaire, **Erwan POURNIN**

owne